

**Compte rendu du Conseil de classe de l'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO
13960 Sausset-les-Pins du lundi 9 mars 2026**

Présidente : Madame MASSEI

Secrétaire : Madame LOPEZ

Présents :

Les enseignants de l'école élémentaire : Mme DAVIN Joelle -Mme LOUIN Hélène -Mme BOULLE Laurence -Mme RUEFF Emilie -Mme PREVITERA Aline - Mme VACCHI Cléo -Mme LOPEZ Sophie - Mme LERUSSI Sandrine – Mme SAINT CYR Chloé – M. AUZIAS Denis – Mme NEFF Marion

Les représentants de la mairie : Mme LEJEUNE – M. CHEYLAN Pascal -Mme MARAINI -Mme SANTINI Isabelle – Mme KUFOS Béatrice – Mme LOIR Nathalie

Les parents élus : Mme LETALLE Amélie – Mme MATTE Emilie – Mme BERTON Karine – Mme GILLOT Sandrine – Mme LUCCIONI Pauline – Mme GIRAUDON Jennifer – Mme DARNER Virginie – Mme PLARD Anne Sophie - Mme Massé Christel

Excusés : M.DIDIERJEAN Inspecteur de l'Éducation Nationale M.MARCHAND Maire de Sausset-les-Pins Mme HOUETZ Béatrice Mme WALTER Marie-Laure Mme Lopéo Melissa

Ordre du jour :

1. Prévisions des effectifs pour l'année scolaire 2026-2027
2. Projets, sorties, festivités
3. Évaluations
4. Sécurité
5. Mairie
6. Questions diverses.

*En préambule, " l'AGPE Les lutins d'Hugo" tient à rappeler qu'une association de parents d'élèves a pour but la **défense** des intérêts suivants :*

- **Intérêts moraux** (égalité de traitement des élèves, assurer la sécurité des enfants dans les établissements d'enseignement)
- **Intérêts matériels** (mise aux normes des locaux, coût des repas scolaire raisonnable et accessible à tous) **communs aux parents d'élèves.**

*L'association de parents d'élèves a également pour objectif de **représenter les parents au sein des établissements scolaires.*** (source: service public.fr)

*Nous faisons suivre les questions soumises par les parents auprès des instances compétentes ; il ne leur appartient pas de supprimer ou modifier celles-ci, si ces questions **entrent totalement dans les compétences du conseil d'école.***

1) Prévisions d'effectifs Année scolaire 2026-2027 :

La prévision par niveau à la rentrée 2026 est :

Cycle 2:

CP 46

CE1 53

CE2 68

Cycle 3:

CM1 55

CM2 63

TOTAL: 285 élèves

La répartition par classe n'est bien sûr pas encore décidée.

Pour rappel : La prévision des effectifs pour la rentrée de l'année prochaine montre donc un nombre d'élèves sensiblement identique (baisse de 4 élèves).

L'école devrait rester à 12 classes à la rentrée 2026.

2) Projets, sorties, interventions, festivités

PROJET

CP Échange GS/CP 22 juin

CPA PONEY 26-28/05 et 2-4/06

CPB PONEY 16-18-23-25/26

CP/CE1 CIRQUE 6 mars au 3 avril

CPA CPB CP/CE1 CE1A JARDIN POTAGER

CE1A, CE1B VOILE

CE2A,CE2B,CE2/CM1 CLASSE DE MER

CM1A,CM1B,CE2/CM1 SRAV 27-28-30/04 et 4/05

CM1B AIRE MARINE éducative (des Olympiades seront mises en place avec les séniors)

CPA CPB CP/CE1 CE1A CE1B CE2A CE2B CE2/CM1 CHORALE et SPECTACLE Le soir du 26/06/26 au théâtre de verdure

CP/CE1 CE1A CE1B CM1A CM1B LES INCORRUPTIBLES (6 livres passent de classe en classe)

CM2 CLASSE DE NEIGE : Tout était très bien.

CM1 et CM2 LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE : La finale a déjà eu lieu à Ensues.

SORTIE

CP/CE1 CE1A Les Baux de Provence (des parents d'élèves seront sollicités pour participer aux sorties diverses). 04/05/26

CE1B CM1B Avignon: Assister à la répétition générale de la 5ème symphonie de Beethoven) 18/06/26

CM2A SORTIE ZONE HUMIDE de BOURMANDARIEL 12/03/26 (proposée par la municipalité dans le cadre du développement durable)

INTERVENTION

CP CM2: La Chrysalide sensibilisation au handicap

Classe volontaire: Bibliothèque

Classe volontaire: Association « Écoute ta planète » : ateliers proposés tout au long de l'année dans toutes les classes.

Toutes les classes:

Police municipale :

Permis piéton CP-CE1-CE2

Permis vélo CM1

Sécurité bus CM1

Non au harcèlement CM1

Permis internet CM2

CM1 Intervention de la CPCAM (Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie) pour le dépistage des troubles du rachis

CP Intervention de l'infirmière scolaire sommeil, dent

CM2 Visite médicale, changements dus à l'adolescence.

Liaison CM2/6ème : Maths sans frontière au collège P. Matraja

CP/CE1 Intervention métropole sur le bruit

CE2/CM1 CM1 Intervention Vélo

FESTIVITÉS

Spectacle de Noël : très apprécié par les enfants et les enseignants

Marché Noël chant et danse : très bien passé mais pas assez de place, à améliorer pour l'année prochaine.

Carnaval 10/04/26 pas de parents dans l'école pour des raisons de sécurité

Kermesse: Vendredi 19 juin (probablement sur le plateau du gymnase)

Spectacle choral le 26/06/26 au Théâtre de verdure CPA CPB CP/CE1 CE1A CE1B CE2A CE2B CE2/CM1

La mairie et les parents d'élèves aident au financement des bus et des projets pédagogiques. La directrice les remercie.

L'AGPE les Lutins d'Hugo attend les montants par action à financer (Sorties Baux de Provence, Avignon, Kermesse, DJ du Carnaval...) et a bien pris note des tensions budgétaires du financement de la prochaine classe de neige pour l'échéance 2026/2027.

3) Évaluations CP :

Les résultats des évaluations CP de mi-parcours montre une belle progression sur la période.

Des ateliers ont pu être mis en place dans l'école avec 2 enseignants du RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) pendant toute la période 3.

Les livrets scolaires numériques (Edumooov ou LSU) ont été ouverts en ligne aux parents à la fin du mois de janvier. Le service EduConnect n'a malheureusement pas permis la consultation des livrets scolaires rapidement en raison d'une opération de maintenance nationale. Cette indisponibilité est indépendante de l'établissement.

Note aux parents :

Pensez à lire le livret avec les enfants et à valider la signature électronique.

Il est rempli à partir d'un contrôle continu et des évaluations de la classe.

Ces évaluations constituent un élément essentiel pour apprécier l'évolution des acquis des élèves en mathématiques et en français.

Elles permettent aux professeurs de situer leurs élèves, de mieux connaître leur progression depuis le mois de septembre, et d'identifier les domaines les plus fragiles et aux parents de suivre la scolarité de leur enfant.

Dans le cadre du pacte mis en place par l'éducation nationale :

Des temps supplémentaires sont proposés par l'éducation nationale aux élèves afin de renforcer leurs apprentissages.

Ces temps se déroulent en petits groupes, ce qui favorise un suivi plus personnalisé et une meilleure prise en compte des besoins de chaque élève. Ils sont encadrés par des enseignants.

Les élèves qui ont des compétences à retravailler peuvent être pris en charge :

– Certains mercredis de 9H à 12H

Ou – En stage de réussite pendant la première semaine des vacances d'Avril et la dernière semaine d'Août.

Les parents des enfants concernés sont informés par courrier.

Une fois l'acceptation de la proposition, l'enfant doit venir à chaque séance.

4) Sécurité -PPMS Le PPMS est le Plan Particulier de Mise en Sûreté.

Un PPMS unifié est en place dans l'école.

C'est un plan de sécurité commun entre l'école et la mairie. Il permet d'organiser la protection des élèves et du personnel en cas de situation exceptionnelle (intempéries, accident, intrusion...).

Grâce à ce dispositif, les actions de l'école, de la mairie et des secours sont coordonnées pour assurer la sécurité de tous.

Un exercice de PPMS alerte chimique (confinement) a eu lieu le 22 janvier. Il s'est déroulé dans le calme, les élèves étaient prévenus. La police municipale était présente. Les consignes générales sont maintenant bien connues des enfants et bien appliquées.

Un 2e exercice incendie va avoir lieu en période 4 sans avertissement pour se rapprocher des conditions réelles. -

Registre santé et sécurité au travail :

Le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) est un outil officiel, obligatoire dans les écoles (maternelles, élémentaires, collèges, lycées), prévu par le Code du travail et adapté à la fonction publique. Il sert à signaler tout risque, incident ou dysfonctionnement pouvant porter atteinte à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail des personnels, des élèves ou des usagers de l'établissement.

Les fiches sont à disposition au bureau de la directrice et en salle des maîtres.

En annexe: Note d'information sur le RSST à l'attention des parents d'élèves.

5) Mairie

Pour finaliser l'installation dans la nouvelle école, une commande de meubles est prévue.

De nombreux enfants prennent maintenant le bus (sécurisant pour les enfants en raison de la présence d'ASVP et de la police municipale) et cela permet un accueil plus fluide le matin, bien qu'il y ait des retards récurrents qui découragent certaines familles.

Pour la sécurité, des gilets jaunes ont été offerts à l'école pour équiper les enfants lors des sorties.

La mairie a offert le livre « Bonjour ! le guide de la rentrée en 6ème » à tous les élèves de CM2 pour les accompagner vers le passage au collège.

Eco-ambassadeurs dans l'école: ce sont des élèves volontaires qui vont promouvoir des actions écologiques et sensibiliser leurs camarades et la communauté scolaire aux enjeux environnementaux. Ceci intègre le cadre plus large de la labellisation E3D de l'école.

Mme MARAINI précise que la municipalité essaie de favoriser les interventions sur le temps périscolaire pour éviter de surcharger le temps scolaire.

Mme KUFOS s'occupe de gérer cela sur le temps méridien.

Pour la relation entre l'école et le périscolaire, une communication soutenue est établie avec la responsable de cantine Mme Loir sur site. Elle est très investie.

Le Conseil Municipal des Enfants (CME), mis en place par la municipalité, élaborent divers projets : ex: "le banc de l'amitié " , accès bibliothèque....

6) Questions/Remarques diverses :

La directrice rappelle que le conseil d'école est un espace d'échanges sur les questions générales concernant la vie de l'école.

Les situations individuelles ne peuvent pas y être traitées et doivent être abordées directement avec les enseignants, la direction ou la mairie pour les temps de mairie.

*La bibliothèque : "Tous les enfants ne peuvent pas aller librement à la bibliothèque qui est pour le moment réservée uniquement aux CP ; les élèves désireux de s'y rendre ont dû se signaler pour que leur maîtresse leur fabrique une carte d'accès
" Peut-on nous expliquer les modalités d'accès ? Est-ce que les enfants peuvent emprunter des livres ?*

Réponse: L'accès à la bibliothèque de l'école n'est pas libre, les enfants ne peuvent pas y rester seuls.

Certains projets de classe intègrent l'utilisation de la bibliothèque de l'école en plus de la bibliothèque de classe. ex: Les élèves de CP y vont tous les jeudis après-midi. Idem en périscolaire : le projet du CME est en cours de réalisation.

L'essentiel est de respecter les lieux et les livres.

La directrice rappelle que la bibliothèque municipale est ouverte à tous si besoin.....

L'anglais : Il ne semble pas y avoir de cours d'anglais en CP. C'est un peu dommage car les enfants risquent de perdre ce qu'ils ont appris en maternelle.

À partir de quelle classe les cours d'anglais commencent-ils : en CE1 ou en CE2 ? L'anglais est une matière importante et on connaît le niveau d'anglais national des enfants scolarisés comme étant médiocre.

À ce jour, il semble que l'obligation d'enseigner à partir du CE1 une langue pendant 1h30 par semaine ne soit pas généralisée.

Le département met en place un accès privilégié aux classes primaires par le biais du site Koroko lingua.

Serait-il envisageable que son utilisation soit généralisée à toutes les classes de l'école ? Si oui à un rythme très régulier ?

Réponse: L'anglais est enseigné au cycle 2. Les enseignants donnent priorité à la lecture et écriture en CP.

L'accès à la plateforme numérique par le biais du département se termine cette année.

Les sorties scolaires : Depuis le début de l'année, il n'y a pas eu de sortie scolaire organisée, à part la visite du monument aux morts de Sausset.

Y a-t-il des sorties scolaires prévues sur la deuxième partie de l'année, en dehors du stage de Poney qui est prévu à la toute fin d'année ?

Réponse: De nombreuses sorties ont déjà été organisées et sont aussi prévues voir ci-dessus.

-WC garçon : est-ce que les WC ferment correctement maintenant ? (les joints rétractables mentionnés par M. Cheylan sont-ils opérationnels ?)

Réponse de M. Cheylan: Mme LOIR n'a pas constaté de soucis particuliers pour l'accès aux toilettes. Ne pas hésiter à demander aux enfants d'aller voir les adultes présents dans la cour sur le temps périscolaire ou scolaire.

-> Cela ne répond pas à la question: les loquets de porte des WC garçon ne fonctionnent pas depuis le début de l'année, bien que neufs. M. Cheylan n'y voit pas de problème.

-Quand sera installée la boîte aux lettres pour l'association ?

Réponse: La boîte aux lettres sera posée la semaine prochaine, une deuxième a été commandée.

Le panneau d'affichage est en cours de livraison, il sera mis sur le grillage.

Dernière question:

Voici le texte que vous trouverez sur le compte rendu officiel de l'école:

-Le programme PHARE école/mairie ? Ce programme est mis en place avec une cellule municipale et l'éducation nationale. Mme LOIRE a fait une formation est ce sens apte à gérer un cas de harcèlement. Les enfants savent qu'il faut en parler avec

leur enseignant ou avec un adulte présent dans l'école. Il y a une procédure « éducation nationale » qui est rigoureusement suivie à l'école.

Voici la question transmise à la Directrice et à Pôle enfance, 7 jours avant le conseil d'école, qui concerne directement la vie de l'école et de nos enfants:

Question de parents dont l'enfant a subi des "réflexions désagréables répétées", pendant la cantine et le temps méridien, d'un élève en particulier et de 2 ou 3 autres. Les enfants, les parents ont été convoqués, l'inspecteur académique a été saisi. L'académie ne peut pas mettre en place le programme PHARE car c'est durant le temps méridien. La mairie, saisie à son tour, n'a pas encore mis en place de programme PHARE ou de solution à ce type de problème.

Les parents de l' élève "importuné" ne mettent plus l'enfant à la cantine .

Quelles sont les mesures rapides et efficaces qui peuvent être mises en place par la Mairie pour protéger les enfants dans une telle situation sur les temps périscolaires ?

Situation qui s'est par ailleurs déjà produite l'an dernier et où là aussi c'est l'enfant "embêté" qui a cessé de manger à la cantine....

Nous arrivons à la conclusion que Mme Loir a effectué une formation de 2 jours, sur le programme PHare, qui par ailleurs, lui tient à cœur.

Nous n'avons pas eu de détail sur le contenu des mesures à mettre en place concrètement.

Nous souhaitons que ce programme soit rapidement déployé sur le temps méridien.

Dates du prochain conseil d'école : Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 23 juin de 17H30 à 19H30.

ANNEXE:

CANTINE:

Une commission restauration a eu lieu le 11 février en présence:

- Sodexo (nouveau prestataire),
- Mme Santini, Pôle Enfance
- Mme Maraïni Adjointe au Maire Pôle Enfance,
- M. Eric Fournier responsable de la restauration communale
- Mme Lopeo Melissa, Présidente de l'AGPE les lutins d'Hugo (Élémentaire)
- Mme Darner Virginie, Présidente de l'association Les Baleineaux (Maternelle)

L'objectif était de rencontrer le nouveau prestataire qui est en place depuis le mois de Janvier, pour un contrat de 1 an.

La commission permet de revoir l'intégralité des menus et d'apporter des modifications, si nécessaire, avec la diététicienne de Sodexo.

La mairie souhaite faire une commission par trimestre avec une sélection aléatoire d'un parent par commission.

Les produits sont livrés deux fois par semaine et cuisinés sur place à la cantine centrale de l'école Jules Ferry.

L'avantage est que les menus sont mieux adaptés aux enfants, avec plus de flexibilité.

Les menus indiquent clairement l'origine des produits:

Ex: Eclair au chocolat DCG signifie que le produit a été décongelé.

Enfin, Sodexo livre ponctuellement, contrairement à l'ancien prestataire, qui avait des retards matinaux, ce qui limitait le temps de préparation.

On reste vigilant pour que cette organisation soit durable.

Note à l'attention des parents d'élèves: Utilisation du Registre SST
Ecole élémentaire Victor Hugo

Le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST) est un outil officiel, obligatoire dans les écoles (maternelles, élémentaires, collèges, lycées), prévu par le Code du travail et adapté à la fonction publique. Il sert à signaler tout risque, incident ou dysfonctionnement pouvant porter atteinte à la santé, à la sécurité ou aux conditions de travail des personnels, des élèves ou des usagers de l'établissement.

Voici comment les parents d'élèves peuvent utiliser les fiches du registre en école élémentaire

♦ 1. Accès au registre

Le registre santé et sécurité au travail (RSST) doit être :

- Présent dans chaque école (dans le bureau de la direction).
- Accessible à toute personne fréquentant l'école, y compris :
 - les enseignants et personnels,
 - les parents d'élèves,
 - les représentants des parents élus,
 - et les intervenants extérieurs.

👉 Les parents peuvent donc demander à consulter le registre ou remplir une fiche sur place.

♦ 2. Quand un parent peut-il l'utiliser ?

Les parents peuvent compléter une fiche du RSST lorsqu'ils constatent ou sont informés d'un risque ou d'un incident touchant la santé ou la sécurité des élèves ou des adultes dans l'école, par exemple :

- des locaux dégradés ou dangereux (plafond fissuré, chauffage défectueux, toilettes insalubres, cour glissante, etc.) ;
- des problèmes de sécurité (portail non verrouillé, circulation de véhicules dans la cour, absence de surveillance, etc.) ;
- des conditions d'hygiène insuffisantes (toilettes sales, absence de savon, poubelles non vidées) ;
- des comportements à risque (violence, harcèlement, etc., s'ils mettent en danger la sécurité physique ou psychologique).

♦ 3. Comment remplir une fiche:

La fiche du RSST comprend généralement :

- la date de signalement ;
- le nom et la qualité du déclarant (ex. : parent d'élève, représentant FCPE, etc.) ;
- la description précise du fait ou du risque observé ;
- éventuellement des propositions de mesures correctives. 🖋 Il est recommandé d'être factuel, précis et neutre, sans désigner de personnes nommément sauf si nécessaire pour la sécurité.

♦ 4. Traitement du signalement:

Une fois la fiche remplie :

1. La direction de l'école en prend connaissance.
2. Le directeur ou la directrice doit :
 - inscrire le signalement dans le registre,
 - informer l'autorité hiérarchique (IEN, mairie pour les bâtiments, etc.),
 - proposer ou engager des actions correctives.
3. Les représentants du personnel et des parents peuvent suivre l'avancement du traitement lors des conseils d'école ou dans le cadre du CHSCT départemental (aujourd'hui F3SCT).

♦ 5. Conseils pratiques

- Les parents élus au conseil d'école sont particulièrement légitimes pour utiliser ou relayer l'usage du RSST.
- Il est souvent utile d'en parler d'abord à la direction avant de remplir une fiche, pour favoriser le dialogue.
- En cas de non-réponse ou de risque grave, les parents peuvent saisir l'IEN (Inspection de l'Éducation nationale) ou le maire, selon la nature du problème.

Toutes les infos :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_63424/fr/telechargement-du-registre-r-s-s-t

Modèle de fiche à télécharger :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-10/fiche_signalement_rsst_oct_2023.pdf